



Procès-verbal

Bureau Directeur du 18 avril 2014

- Présents : DELPLANQUE Joël, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, VILLEPREUX Brigitte.
- Assistent : JACQUET Michel, PRADIER Grégory, BANA Philippe, GERMAIN Jean-Michel, GODARD Michel, POTARD Georges.
- Invités : DRUAIS Jean-Luc, KIMMOUN Jean-Louis, KRUMBHOLZ Olivier, RONGEOT François.
- Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, BETTENFELD Jacques, MANOUVRIER Alexis, MYARO Nodjialem, MOCKA-RENIER Jocelyne, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, SCARSI Claude.

Ce Bureau Directeur se déroule au Centre National du Rugby au Domaine de Bellejame à Linas-Marcoussis où nous avons été accueillis par Christian DOUCET, Secrétaire Général de la FFR, et Christian GARNIER, Trésorier de la FFR, qui au nom de Pierre CAMOU, Président de la FFR, ce jour en Pologne avec une équipe de France jeunes sur une compétition internationale, avait accepté de nous recevoir pour visiter le Centre National de Rugby. Dans le même état d'esprit nous avons visité en matinée le Centre d'entraînement et de formation du Racing Métro à Plessis Robinson. Le Président et le Bureau Directeur au nom de la FFHB transmettent tous leurs remerciements à nos hôtes de ce jour pour ces très instructives visites, dans la perspective de nos projets fédéraux liés à la Maison du Handball.

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE, la séance est ouverte à 14h30 au Centre Technique National du Rugby à Marcoussis.

En préambule, Joël DELPLANQUE remercie les instances dirigeantes du rugby français d'avoir permis ces visites des locaux et de mettre à disposition ses installations pour nous permettre de nous réunir aujourd'hui.

Le Bureau Directeur valide, à l'unanimité, le procès-verbal de sa séance du 28 mars 2014.

A propos de la Maison du Handball, Joël DELPLANQUE revient sur le document envoyé aux élus en amont du Bureau Directeur relativement au site du Parc des Sports Dominique Duvauchelle à Créteil. Cette nouvelle perspective fait suite à une rencontre entre le député maire de Créteil, Laurent CATHALA, et Joël DELPLANQUE au début du mois d'avril.

Le Président indique qu'il demandera au Bureau Directeur de se positionner entre le projet situé sur le Parc Interdépartemental de Choisy et celui situé sur le Parc des Sports Dominique Duvauchelle.

A la suite de ces précisions, Michel JACQUET fait une présentation des conditions d'accès, des transports en commun et des accessibilités (avec singulièrement le projet d'un téléphérique urbain – Televal - pour relier les communes au sud du parc), des réunions de travail concernant ce projet, notamment en ce qui concerne nos besoins et les aménagements possibles sur le terrain envisagé. Il présente également les perspectives de constructions de bureaux, d'un centre national de la fonction publique territoriale et d'un hôtel à proximité de notre projet.

Michel JACQUET fait ensuite un point sur les surfaces pouvant être vendues et celles pouvant faire l'objet d'un bail emphytéotique, dont la durée reste à préciser par la communauté de commune (Créteil, Limeil-Brevannes et Valenton) dont dépend le parc. Michel JACQUET complète cette présentation avec les détails techniques liés aux réseaux et à la contribution de la ville de Créteil pour les acheminements.

Michel JACQUET fait part des réflexions budgétaires en cours et explique les différents dispositifs de financement envisageables. Il souligne l'engagement déjà important du Conseil Général du Val de Marne

dans les études préalables. Parmi les possibilités, nous retrouvons le contrat de plan Etat / Région, le contrat de plan Région / Département (avec une signature qui doit intervenir avant fin 2014, dont un dossier à déposer avant le 15/07), le CNDS (dépôt des dossiers au 20/06 pour un examen au cours de la session du mois d'octobre) et la vente du siège social actuel, auquel viendraient s'ajouter les sommes versées sur le fond dédié depuis 2009, l'emprunt et l'hypothèse d'un appel à contribution des territoires

Le Bureau Directeur donne son accord pour poursuivre les travaux sur le site Duvauchelle.

L'idée qui prévaut aujourd'hui est celle d'une décision définitive d'ici aux élections Régionales de mars 2015. Enfin, une étude fiscale est en cours par rapport à la TVA. Alain KOUBI ajoute que cela dépendra de notre orientation, quant à la forme juridique qui sera retenue pour notre projet.

Le Bureau Directeur valide la proposition de lettre de Claude PERRUCHET, président de la CNSR, en réponse aux observations de la CERFRES, saisie en application de l'article R142-8 du code du sport, pour l'examen des dispositions réglementaires fédérales relatives aux équipements sportifs. La CERFRES, dont l'avis est consultatif, a sollicité une modification de la rédaction des articles 85 et 88-2 des règlements généraux. Nous acceptons de modifier l'article 85 sur les sanctions financières applicables aux clubs dans le sens demandé. En revanche, le Bureau Directeur décide de ne pas donner suite à la demande visant à interdire l'utilisation des résines et colles dans les catégories de jeunes et à des niveaux de jeu départementaux et nationaux. En effet, après consultation de la Direction technique nationale, le Bureau considère que la colle constitue un équipement technique spécialisé, nécessaire à la pratique du handball y compris dans le cadre de la formation des joueurs. La FFHB a déjà aménagé ses règlements en 2012, notamment en interdisant l'utilisation de colles non lavables à l'eau. Le Président rappelle en outre que des recherches sont conduites par certains équipementiers ballons autour des matériaux utilisés (« grip ») pour limiter voire supprimer l'usage des colles et résines.

Le Bureau Directeur valide les propositions de la CNSR, division équipements, qui seront soumises au Conseil d'Administration de CNDS (Printemps 2014). Le Bureau Directeur souhaite que la proposition de réhabilitation du gymnase Bardin d'Istres soit la priorité 1 compte-tenu de son utilisation importante dans les compétitions et stages de formation et de détection de la FFHB.

1. Priorité 1 : Réhabilitation du Gymnase Bardin à Istres (Provence-Alpes)
2. Priorité 2 : Réalisation d'un complexe sportif à Longvic (Bourgogne)
3. Priorité 3 : Construction d'un gymnase à vocation scolaire et associative à Saint Nazaire (Pays de la Loire)
4. Priorité 4 Construction d'un complexe sportif à Bosmie l'Aiguille (Limousin)
5. Priorité 5 : Construction d'un gymnase avec gradins à Saint Pierre sur Dives (Normandie)

Suite au courrier de Jean-Pierre MOUGIN, Vice-président du CNOSF et secrétaire général du CoSMoS, pour inciter les fédérations sportives à regrouper leurs adhésions avec celles de leurs instances décentralisées (ligues et comités), Alain KOUBI présente rapidement le CoSMoS et fait part du projet d'adhésion de toutes les structures déconcentrées de la fédération, moyennant une cotisation inférieure à celle d'une démarche individuelle. Cette perspective présenterait un double intérêt : d'une part, un renforcement du CoSMoS dans les commissions paritaires, et d'autre part une expertise à disposition des structures pour tout ce qui touche aux informations concernant la gestion du personnel. Alain KOUBI exprime le souhait que le Bureau Directeur réponde favorablement à ce projet. Dans un second temps, il soumet l'hypothèse d'une refacturation ou non des 70€ de cotisation par structure.

Après débat Joël DELPLANQUE propose que cette question soit soumise à l'Assemblée Générale en Martinique et donc inscrite à l'ordre du jour en prévoyant de détailler les avantages et les inconvénients de ce projet aux délégués des ligues et comités. Il pourrait y avoir d'abord un vote de principe sur l'adhésion collégiale puis une décision concernant la refacturation. Enfin, si l'assemblée se prononçait favorablement, l'engagement pourrait être d'un an pour que chacun évalue singulièrement son intérêt.

Philippe BANA rappelle la réforme de la Champions League masculine adoptée par l'EHF en décembre 2013 avec désormais une seule équipe française qualifiée automatiquement (au lieu de 2 précédemment), et la création d'un dispositif de candidatures pour des « places additionnelles » au titre duquel l'EHF a confirmé que plusieurs clubs français pourraient candidater. Il développe les perspectives afférentes à cette réforme et précise qu'il les trouve intéressantes. Le Bureau Directeur valide les ajustements des règles de qualification en Coupes d'Europe proposés par la LNH à la suite des évolutions adoptées par l'EHF.

Philippe BANA donne aux élus du Bureau Directeur les dernières informations relatives à la tournée de l'Equipe de France Masculine en Guadeloupe et en Martinique début juin. Le planning est presque terminé et les dernières modalités sont en passe d'être réglées.

Le Bureau Directeur est informé des avancées dans l'organisation de l'Assemblée Générale 2014 qui aura lieu à la fin du mois de Mai en Martinique. Joël DELPLANQUE informe les membres du Bureau Directeur de la tenue d'une réunion le mercredi 29 mai avec la COC, la CCA et des clubs locaux en accord avec Daniel NISAS, Président de la Ligue, qui s'est en outre engagé à faire parvenir à la FFHB le projet de budget actualisé de l'AG et de la tournée de l'EDF en Martinique. .

Le Bureau Directeur est informé des propositions et aménagements envisagés par Alain KOUBI, Claude SCARSI et François GARCIA pour trouver une solution à la multiplication des matches en semaine qui va nécessiter une plus grande disponibilité des arbitres en semaine. Plusieurs solutions sont envisagées. Elles sont tributaires du souhait des arbitres par rapport à leurs situations personnelles et aussi des propositions qui pourront être mises en place avec les territoires. La contribution financière de la LNH est aussi souhaitée compte tenu des engagements pris par la LNH avec son diffuseur TV de programmer des matchs de championnat exclusivement en semaine dès la saison 2014-15. Joël DELPLANQUE commente les solutions préconisées sur les volets juridiques, sociaux et financiers. En conclusion des échanges, Alain KOUBI avance que le surcoût estimé par les arbitrages en semaine est de l'ordre de 80 à 100 k€ et pense que cette dépense ne peut être supportée par la seule FFHB.

Joël DELPLANQUE fait un point à date sur les différents sites susceptibles d'accueillir les matches des tours préliminaires et des phases finales du Mondial 2017. Il précise qu'à l'échéance de la mi-mai, il devrait être possible de définir plus précisément la répartition. Il se dit satisfait de la présentation commune réalisée, le 10 avril dernier, par KENEO et SELLA Communication / INFRONT au cours de la dernière réunion. Michel JACQUET évoque ensuite le budget prévisionnel et s'attarde sur la partie des ressources humaines. Après explications aux élus, le Bureau Directeur convient qu'une négociation reste à mener sur le pourcentage attendu par le prestataire en cas de bénéfice. En définitive, le Bureau Directeur se prononce favorablement sur la dernière proposition formulée, sous réserve de revoir le boni.

Joël DELPLANQUE informe le Bureau Directeur de la visite de l'EHF pour expertiser la FFHB par rapport à la candidature pour l'Euro 2018 féminin. La présence des membres féminins de nos instances fédérales est souhaitée pour cette visite qui aura lieu le mercredi 11 juin au CNOSF.

Il fait appel aux membres du Bureau Directeur pour participer à cette réunion et demande à Brigitte VILLEPREUX de contacter les collègues féminines susceptibles de se joindre à ce temps de consultation.

Le Bureau Directeur sursoit, en l'état actuel de sa formulation, à l'envoi de la note d'orientation du Développement pour 2014-2015.

Enfin, le Bureau précise les modalités des prêts FIF accordés depuis le début 2014 (décisions des 7 février et 28 mars) :

- Ligue de Bretagne : 80K€ sur 8 ans,
- Ligue Dauphiné-Savoie : 80K€ sur 8 ans,
- Comité de Seine Saint Denis : 25K€ sur 5 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h35.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général